

Communiqué de presse

Le 26 Novembre 2010 et suite à la publication des résultats des dernières études menées au sujet de la prescription des médicaments à base du principe actif « dextropropoxyphène », mettant en cause le risque de toxicité cardiaque, le Ministère de la Santé a réuni d'urgence la Commission Nationale Consultative de Pharmacovigilance.

Au vu de l'avis émis par les membres de la commission qui ont jugé le rapport bénéfique/risque défavorable en raison du risque de toxicité cardiaque, le Ministère de la Santé, pour des raisons de protection de la santé des patients, a décidé les mesures suivantes :

Mesure N°1 : Le retrait effectif du marché marocain de toutes les spécialités pharmaceutiques contenant du Dextropropoxyphène à partir *du 31 Janvier 2011*.

Mesure N°2 : Demander aux établissements pharmaceutiques industriels, détenteurs des autorisations de mise sur le marché de ces médicaments :

- Le rappel de tous les lots disponibles sur le marché national ;
- La destruction des lots rappelés ainsi que ceux détenus dans leurs stocks ;
- La transmission P.V de destruction à la direction du médicament et de la pharmacie.

Mesure N°3 : Demander aux prescripteurs :

- Qu'ils ne doivent plus prescrire de médicaments contenant du Dextropropoxyphène à de nouveaux malades ;
- Qu'ils doivent reconsidérer la prise en charge antalgique des malades actuellement traités par le Dextropropoxyphène sur la base des alternatives thérapeutiques disponibles actuellement sur le marché marocain. La liste de ces médicaments sera mise à leur disposition.

Mesure N°4 : Assurer une large diffusion de ces mesures auprès de l'ensemble des professionnels de la santé.